

Direction de l'Éducation
et de la Réussite de la
province Sud

55 rue Georges
Clémenceau
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 49 42
82.12.13

Télécopie :
20 30 20

Courriel :
emmanuel.blum@provin
ce-sud.nc

Affaire suivie par
Emmanuel BLUM

Nouméa, le 24/08/2026

Le bureau des collèges et des moyens

Objet : Collège Jean Mariotti – Travaux de rénovation du logement de fonction 1 (Principale adjointe)

Annexe : Rapport photo numéroté.

Monsieur le Directeur,

La direction de l'éducation et de la réussite de la province Sud procède actuellement à une consultation pour la réalisation des prestations suivantes :

ÉLECTRICITÉ ET ÉCLAIRAGE

- Dépose et remplacement de l'ensemble des prises électriques, avec tests de continuité et de mise à la terre sur chaque point ; quantité à relever par l'entreprise lors de la visite de site (prix unitaire à indiquer) ;
- Suppression des prises téléphoniques (prises T) existantes et pose de plaques d'obturation affleurantes ; quantité à relever sur site (prix unitaire à indiquer) ;
- Remplacement des interrupteurs intérieurs ; quantité à relever sur site (prix unitaire à indiquer) ;
- Fourniture et pose de boîtiers étanches IP44 minimum pour les commandes en extérieur (terrasse et garage) ; quantité à relever sur site (prix unitaire à indiquer) ;
- Relamping LED de 19 points lumineux en température de couleur 2700K uniforme, répartis comme suit : 10 points en intérieur (cf. photo n°12), 8 points en terrasse, 1 point en garage (cf. photo n°25).

MENUISERIE ET OUVERTURES

- Porte d'entrée : pose d'un cylindre de haute sécurité (3 clés minimum) et inversion du sens d'ouverture vers l'intérieur, avec vérification structurelle préalable du bâti et de la gâche ;
- Porte coulissante de la cuisine : pose d'un guide au sol ;
- Baie vitrée du salon : remplacement des rouleaux des 2 vantaux (cf. photos n°20 et 21) ;
- Diagnostic fonctionnel de l'ensemble des portes intérieures et rectification des défauts d'aplomb constatés (rabotage ou réglage des fiches) ; nombre de portes concerné à relever par l'entreprise lors de la visite de site, avec un prix unitaire distinct pour une intervention par rabotage et pour une intervention par simple réglage des fiches ;
- Portail du garage : fourniture et pose d'une serrure, actuellement manquante (cf. photos n°27 à 29).

CUISINE ET SANITAIRES

- Dépose de l'ancien ensemble four et plaque gaz, fourniture et pose d'un four neuf et d'une plaque à induction, y compris raccordement électrique complet des deux équipements ; l'entreprise devra au préalable vérifier la section du câble d'alimentation dédié et la capacité du tableau électrique, et procéder si nécessaire à l'adaptation du câblage et à la pose d'un disjoncteur dédié pour l'alimentation de la plaque à induction (cf. photos n°4 à 7) ;
- WC : diagnostic du mécanisme de chasse d'eau et désengorgement avec vérification du débit d'évacuation (cf. photo n°8) ;
- Diagnostic de l'origine des traces d'humidité constatées en bas du mur droit du WC (cf. photo n°9) et reprise de l'enduit après traitement de la cause identifiée, suivie d'une remise en peinture (2 couches, peinture adaptée aux milieux humides et anti-fongique, teinte identique à l'existant)

sur l'ensemble du pan de mur concerné ; ce diagnostic sera mené de façon coordonnée avec celui du couloir ci-dessous, ces deux désordres pouvant avoir une origine commune.

COULOIR

- Diagnostic de l'origine des traces d'infiltration d'eau en pied de mur (cf. photo n°17) et reprise de l'enduit après traitement de la cause identifiée, suivie d'une remise en peinture (2 couches, teinte identique à l'existant) sur l'ensemble du pan de mur concerné ; à coordonner avec le diagnostic du WC ci-dessus.

EXTÉRIEUR ET GARAGE

- Toile solaire de la terrasse : remise en tension mécanique (cf. photo n°22) ; si une défaillance structurelle de la toile est constatée, un prix distinct et clairement identifié pour son remplacement complet devra être proposé en complément du prix de remise en tension ;
- Garage : dépose et évacuation vers un centre de traitement des déchets agréé des étagères existantes (cf. photo n°24), ainsi que des éléments suspendus au plafond (cf. photo n°26) ;
- Garage : ratissage complet et reprise de l'enduit du mur dégradé (cf. photo n°24).

Les quantités mentionnées ci-dessus devront être vérifiées et validées par l'entreprise lors de la visite des lieux.

Les travaux devront débuter dans un délai maximal de quinze (15) jours calendaires à compter de la réception du bon de commande.

Les offres seront analysées sur la base du seul critère du prix.

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours.

Compte tenu de la nature des prestations objet de la présente consultation et des contraintes techniques liées aux travaux, une visite du site est fortement recommandée préalablement à la remise de l'offre.

Une visite est organisée le **28/08/2026 à 13h00**. Les candidats souhaitant y participer doivent impérativement s'inscrire par courriel à l'adresse **des.gestion-college@province-sud.nc** au plus tard le **27/08/2026 à 16h00**.

Les candidats sont réputés avoir pris connaissance de l'ensemble des contraintes liées aux lieux d'exécution des prestations et en avoir tenu compte dans leur proposition.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle à la présente consultation.

Si cette prestation vous intéresse, votre offre devra parvenir à la direction de l'éducation et de la réussite au plus tard le **04/09/2026 à 16h00** par courriel à l'adresse suivante : **des.gestion-college@province-sud.nc**.

Votre offre devra comporter les mentions suivantes :

- Nom de l'entreprise ;
- Numéro RIDET ;
- Montant HT, TGC et TTC (ou la mention « Franchise en base – TGC non applicable » le cas échéant) ;
- Durée de la ou des garanties ;
- Délai d'approvisionnement et délai de réalisation des travaux.

Dans l'hypothèse où votre offre serait retenue, il est recommandé de joindre dès la remise de l'offre les documents suivants afin de faciliter l'instruction du dossier :

- Attestation CAFAT relative aux cotisations CAFAT ou RUAMM correspondant au dernier trimestre exigible ;
- Attestation fiscale réglementaire en vigueur ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle et décennale à jour ;

- Extrait RIDET ;
- Relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

ANNEXE : PHOTOS

Chambre 1

N°1





Entrée



Cuisine

N°4



Nº5



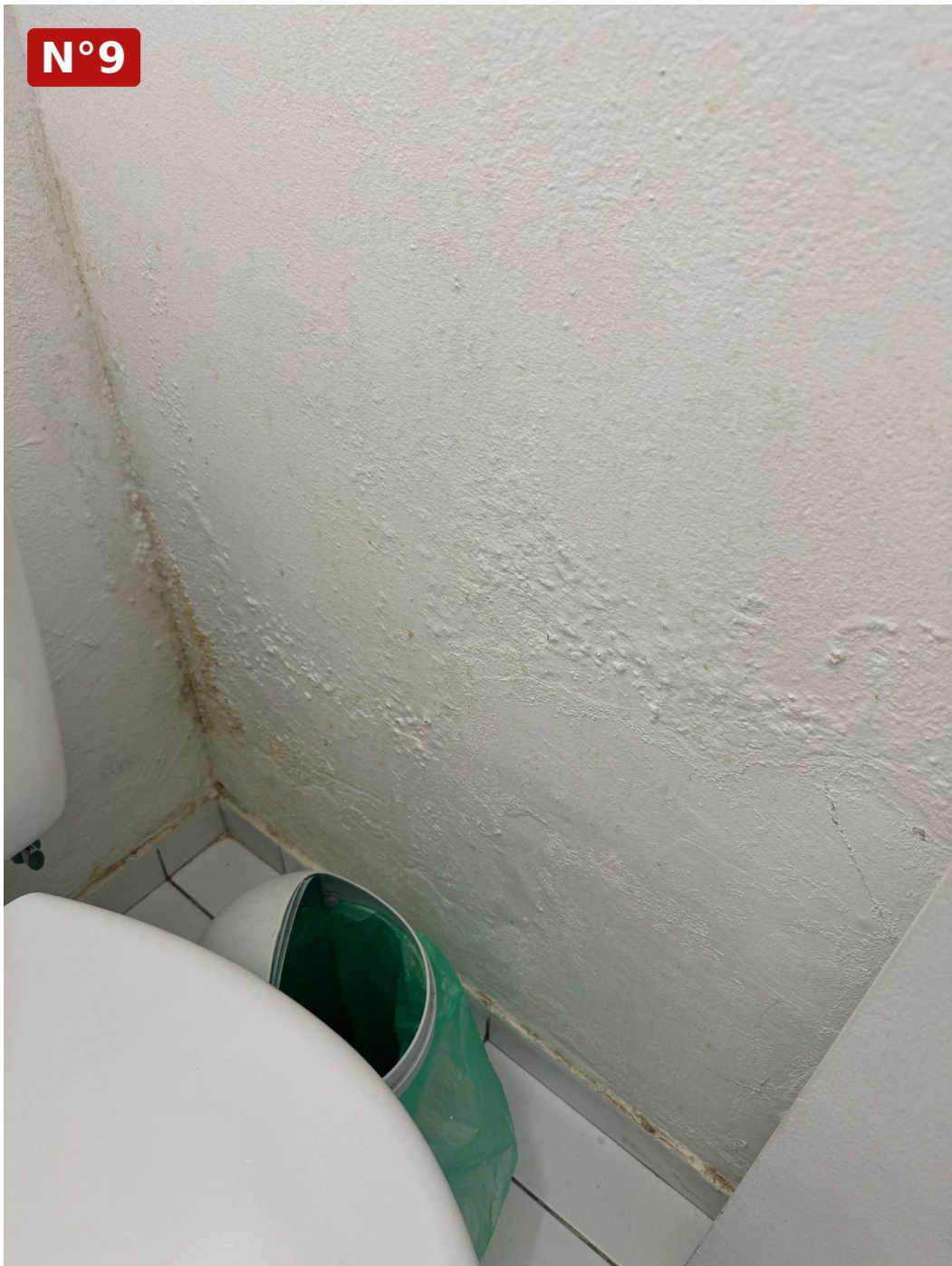


N°7



WC





Douche





N°12



N°13



Chambre 4

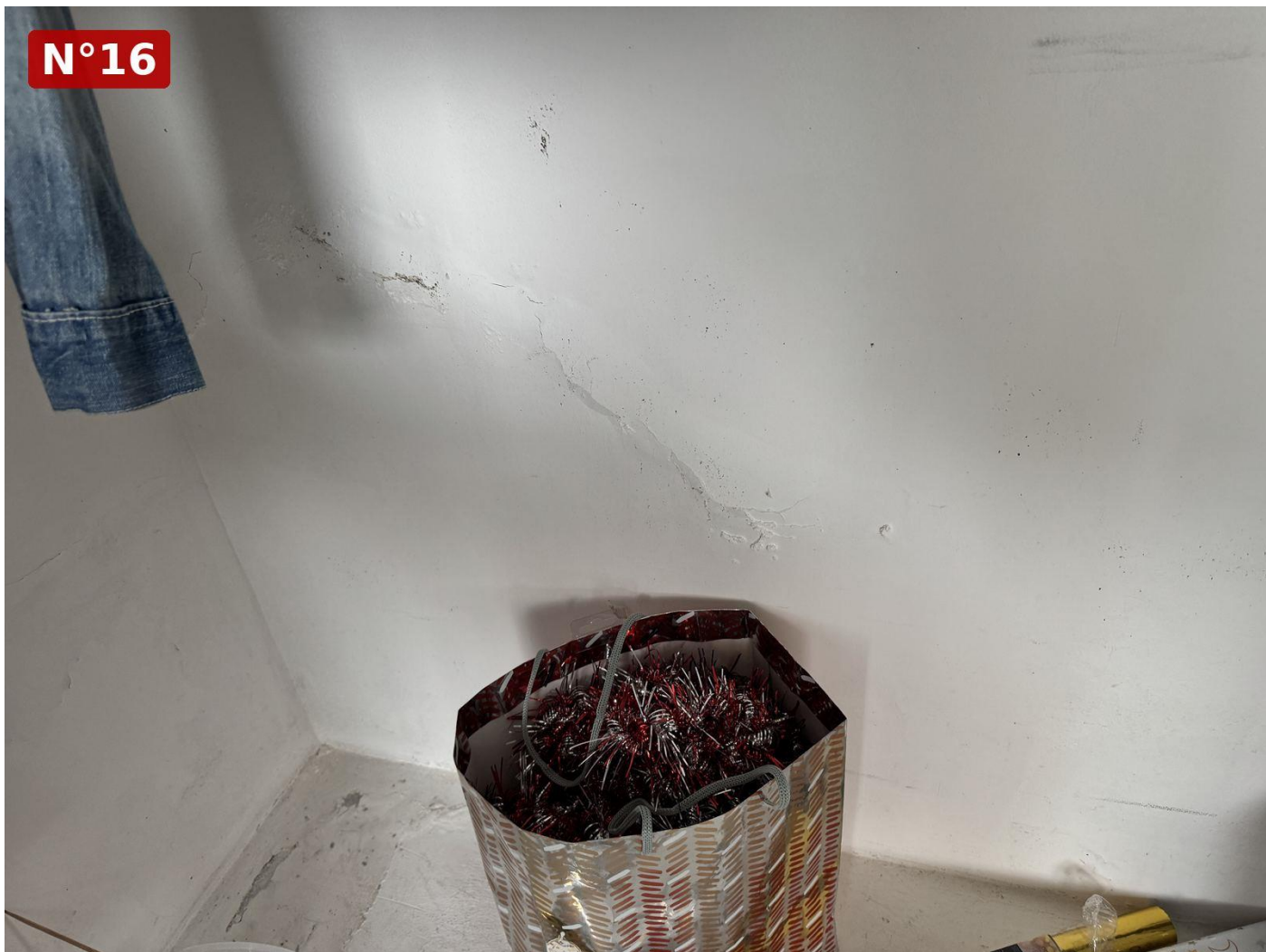
N°14



N°15



N°16



Couloir

N°17



Chambre 3

N°18



Chambre 2

N°19



Salon

N°20



N°21



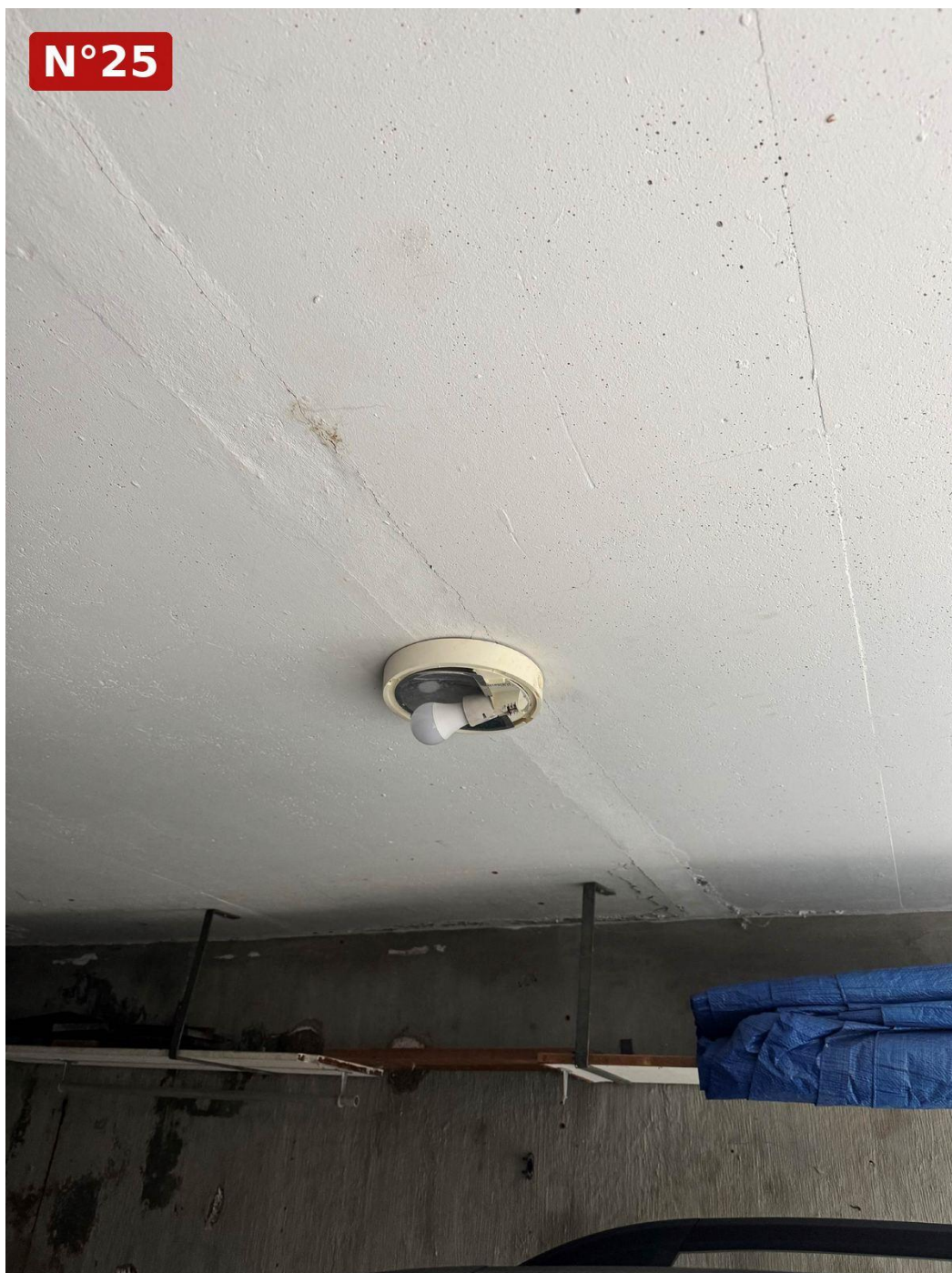
Terrasse



Garage







N°26



N°27



N°28



